

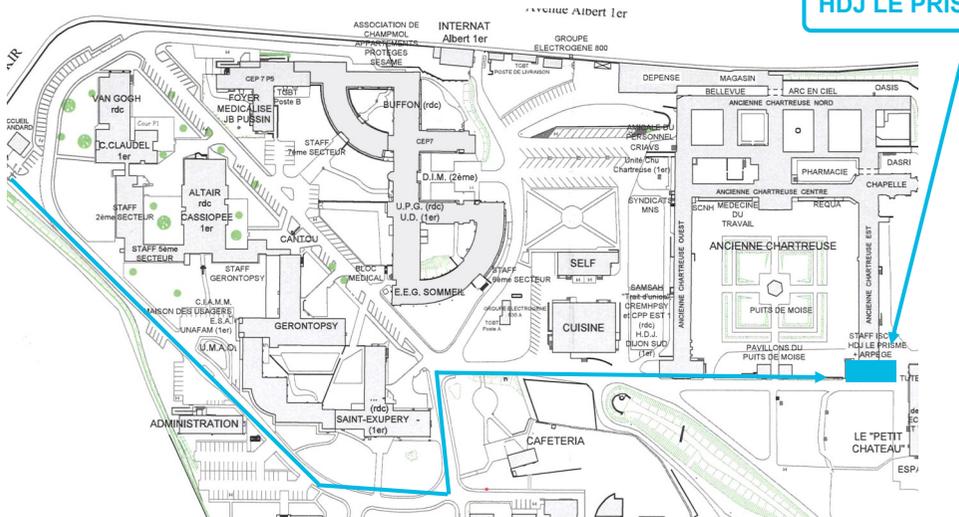
LES PARTENAIRES

- Les unités de pédopsychiatrie du CH La Chartreuse,
- Les unités de psychiatrie adulte du CH La Chartreuse,
- Les centres ressources du CH La Chartreuse (le CRIAVS, par exemple),
- La Maison Des Adolescents et de leurs Parents,
- Le CHU de Dijon,
- Le CH de Beaune,
- Certains établissements sanitaires privés,
- Les structures du social et du médico-social du département,
- L'Éducation Nationale (collèges, lycées, médecins et infirmières scolaires),
- L'Aide Sociale à l'Enfance,
- L'Acodège (avec le SAIP, par exemple),
- Les PEP 21 (les MECS, par exemple),
- L'EHCO (Enfance et Handicap en Côte-d'Or),
- Les médecins traitants et libéraux.

LE PLAN D'ACCÈS

CH : Entrée principale - 1 bd Chanoine Kir

HDJ LE PRISME



En bus : Prendre la ligne 3, 12 ou 13 - arrêt « CHS La Chartreuse »
En tramway : Prendre le tram T1 - arrêt « Dijon Gare » ou T2 - arrêt « Foch Gare »

Le Prisme

HDJ

1 boulevard Chanoine Kir - 21000 DIJON



L'Hôpital de jour (HDJ) pour adolescents « LE PRISME » est une unité de soins intersectorielle du CH La Chartreuse qui accueille des adolescents âgés de 12 à 18 ans.

Le Prisme est une unité de soins qui dépend du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Hospitalier La Chartreuse.

Le pôle met tout en œuvre pour offrir une organisation des soins la plus adaptée aux besoins et à la répartition géographique de la population. Il est composé de quatorze structures de soins, réparties sur Dijon et le sud de la Côte-d'Or.

Contacts :

Secrétariat : 03 80 42 54 27

Cadre de santé : 03 80 42 49 79

Horaires et jours d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

Sauf le jeudi de 9h30 à 13h30

Fermeture partielle durant les vacances scolaires.



LES MISSIONS

Cette unité organise des soins spécialisés pour adolescents (âgés de 12 ans à 18 ans), souffrant de troubles psychiatriques entravant le processus de l'adolescence, leur vie de famille, affective, relationnelle, scolaire et / ou professionnelle.

LES OBJECTIFS DES SOINS

L'Hôpital de Jour met en œuvre une dynamique thérapeutique prenant en compte la spécificité de la clinique adolescente, dynamique qui vise à empêcher ou à limiter toute désocialisation. La finalité des soins est de maintenir un équilibre satisfaisant entre la vie de famille du jeune, sa scolarité, son environnement socio-culturel et ses soins.

LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

- Un projet de soin individuel et personnalisé est prescrit par l'équipe soignante, axé principalement sur des médiations thérapeutiques individuelles ou de groupe en prise avec les préoccupations des adolescents.
- Les temps de soins s'organisent par demi-journée, avec repas thérapeutiques.

- Les consultations médicales régulières permettent l'adaptation du projet de soins aux besoins de l'adolescent et de sa famille. **La présence des parents y est indispensable.**
- Un entretien entre le cadre du service et les responsables légaux de l'adolescent, visent à présenter le service, le projet de soins et à finaliser l'admission sur un plan administratif. A cette occasion, tous les documents nécessaires à l'admission devront être (ou avoir été) signés par le(s) responsable(s) légal(aux).
- L'adolescent aura un entretien avec un (e) psychologue référent(e). Une psychothérapie ou des entretiens de soutien pourront être proposés à l'issue de cette rencontre.
- Des entretiens d'aide à la parentalité réservés aux parents des jeunes suivis dans la structure ont lieu le jeudi après-midi sur rendez-vous.
- Un accompagnement pédagogique pourra être proposé sur prescription médicale visant le plus souvent à remettre le jeune dans une dynamique d'apprentissage, à lui redonner confiance dans le système éducatif ou à le soutenir sur un plan organisationnel.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les demandes d'admission à l'Hôpital de Jour ne peuvent se faire que sur prescription médicale : le médecin adresseur prend contact avec l'un des deux praticiens du PRISME afin d'échanger sur l'opportunité d'une prise en charge en Hôpital de Jour. S'il est convenu entre eux que cette modalité de soins peut s'avérer efficiente, le médecin à l'origine de la demande invite la famille à prendre rendez-vous auprès du secrétariat du PRISME. Lors de ce premier rendez-vous, le ou les parents et l'adolescent vont rencontrer l'un des deux médecins et un soignant du PRISME. L'adolescent sera également invité à faire une visite des lieux. Il sera ensuite proposé un temps de réflexion à l'issue duquel la famille pourra reprendre contact avec le secrétariat pour un second RV. La décision finale d'admission sera prise en synthèse avec l'ensemble de l'équipe. A noter que, si une prise en charge avait été initiée dans un autre lieu de soins, celle-ci doit se poursuivre jusqu'à l'admission **actée** à l'Hôpital de Jour.

Le dossier d'admission, remis aux parents (ou responsables légaux), comportant toutes les pièces administratives et les différentes autorisations doit impérativement être complété, signé et rapporté au plus tard **le premier jour de prise en charge** ou sera renseigné lors de l'entretien qui précède l'admission, avec le cadre du service.

Enfin, la couverture sociale doit être à jour. Un bilan régulier par le médecin traitant de l'adolescent est préconisé.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

L'unité a une capacité d'accueil en Hôpital de Jour de 12 places par jour.

L'ÉQUIPE

- Praticiens hospitaliers spécialisés dans la prise en charge des adolescents
- Cadre de santé,
- Psychologues,
- Assistante sociale,
- Assistante médico-administrative,
- Infirmières,
- Éducatrice spécialisée et éducateur spécialisé,
- Musicothérapeute,
- Ergothérapeute,
- Éducatrice sport adapté,
- Enseignants du second degré détachés de l'Éducation Nationale,
- Agent des services hospitaliers.